

# AFFICHAGE



## MAIRIE DE LORRY-LES-METZ

46, Grand-Rue  
57050 LORRY-LES-METZ  
téléphone : 0387313250

## PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande de Permis de Construire Maison Individuelle formulée le : 10/09/24	Dossier N° : <b>PC 57415 24 Y0001 M01</b>
par : Monsieur BOUNOUGHAZ Khemel	Surface d'emprise : 37,84 m <sup>2</sup>
demeurant à : 3 Ruelle du Jeu de Quilles 57050 LORRY-LÈS-METZ	Surface de plancher :
codemandeur :	Nb bâtiments :
représenté par :	Nb de logements :
pour : Nouvelle construction Travaux sur construction existante	Destination : Habitation
sur un terrain sis à : 3 Ruelle du Jeu de Quilles LORRY-LES-METZ	Projet : Déplacement de l'implantation de la piscine, dallage teinte beige autour de la piscine

### LE MAIRE

Vu le permis de construire d'origine délivré le 12/01/2024 ;  
Vu la demande de permis de construire modificatif déposée le 10/09/2024 ;  
Vu les plans et documents joints à la demande ;  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et R 421-1 ;  
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Metz Métropole approuvé en date du 03/06/2024 ;  
Vu les dispositions générales et les dispositions particulières du règlement de la zone UBD du plan de secteur Couronne métropolitaine du PLUi de Metz Métropole ;

### ARRETE

ARTICLE 1 : Le PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.  
ARTICLE 2 : Le présent permis ne modifie pas la période de validité du permis d'origine dont toutes les prescriptions et taxes demeurent applicables.  
ARTICLE 3 : Pour la piscine, les eaux de vidange du bassin peuvent être évacuées dans le réseau des eaux pluviales. Les autres types d'eau devront être évacués dans le réseau des eaux usées.

Le **15 OCT. 2024**

Le Maire : **Le Maire,  
Philippe GLESER**

